

Lettre à nos élus

Mouvement #StopCorruption

Mesdames, Messieurs les élus de la République Française, nous, citoyens français, avons un message à vous adresser :

L'Assemblée Nationale a adopté une nouvelle loi sur la prescription pénale, le 16 février 2017, qui établit notamment que le délai de prescription concernant les infractions dites « occultes » ou « dissimulées », « ne pourra excéder douze ans » et commencera « à compter du jour où l'infraction aura été commise. »

L'objectif initial de cette loi était pourtant d'instaurer un délais de prescription et de valider la direction donnée par la jurisprudence : faire courir le délai de prescription à partir du moment où le délit est découvert, et non au moment où les faits ont été commis.

Mais un amendement émis par le Sénat et entériné par une majorité d'entre vous a consacré le principe opposé pour le volet qui concerne... les infractions occultes et dissimulées ! Soit les infractions qui sont le plus souvent commises par vous, Mesdames, Messieurs les élus.

Dès lors, il est évident que cet amendement a été adopté dans l'unique but de mettre à l'abri ceux d'entre vous qui se sont, au cours de leur mandat, rendus coupables de détournements de fonds publics, abus de biens sociaux, fraude fiscale, prise illégale d'intérêts et autres trafics d'influence.

Mesdames, Messieurs les élus ayant participé à l'adoption de cette loi, pensez-vous que si vous aviez demandé un blanc-seing aux citoyens français pour ce qui concerne vos abus dont nous expérimentons les révélations quotidiennes, ils vous l'auraient accordé ?

Par le vote de cette loi, vous nous avez montré à quel point vous méprisez l'opinion publique, à quel point vous êtes déconnectés de ceux qui vous portent au pouvoir. Vous avez trahi la confiance que les citoyens vous ont accordé, et par là même les règles de la représentativité.

Représentativité par ailleurs toute relative, car l'on compte parmi vous un quart de femmes seulement. La parité serait-elle optionnelle ?

Vos cumuls de mandats et privilèges sont rejetés par une majorité de français. Ils vous éloignent naturellement de nos préoccupations. De la même façon, vos pantouflages, ces passages du secteur public au secteur privé et vice-versa, de postes clefs en postes clefs, sont synonymes de conflits d'intérêts et ne passent pas inaperçus.

À cela s'ajoute un absentéisme chronique, jusqu'à l'indécence pour certain d'entre vous. En moyenne sur l'année 2016, vous avez été relevés présent... une semaine sur deux. Parfois avec un seul jour de « présence » par semaine. Que pensez-vous que cela inspire aux français qui se lèvent chaque matin ?

Malgré une avancée positive avec la loi relative à la transparence de la vie publique votée en 2013, les condamnations et mises en examen ne cessent de pleuvoir sur les politiques français.

Nous, citoyens français, exigeons par conséquent l'application de mesures anti-corruption concrètes par la prochaine législature :

1. le retrait immédiat de l'amendement assouplissant les règles de prescription pour les infractions financières ;
2. l'adoption d'une mesure supplémentaire de transparence : les élus devront justifier de leurs dépenses et les publier sur le site internet des assemblées concernées ;
3. le retrait immédiat et irréversible de la vie politique de tous les élus condamnés pour des infractions occultes ou dissimulées.

Nous, citoyens français, appelons les présidentiables à se saisir de la question de la corruption et des conflits d'intérêts de nos élus, qui gangrène actuellement notre pays.

Nous, citoyens français, exigeons un changement des règles de la vie politique, un changement qui nous permette de participer activement, d'exercer notre citoyenneté et de contrôler le travail des élus qui nous représentent.

Mouvement [#StopCorruption](#)

Le samedi 25 février 2017